

COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 AVRIL 2016

L'an deux mil seize et le quinze avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Claude Blanc, Maire de la Commune.

PRESENTS A LA SEANCE : Messieurs Claude BLANC, Christian ZEDET, Marc ERETEO, Franck OLIVIER, Michel LEVET, Mesdames Marie AMMIRATI, Annie POMPARAT, Marie-Françoise EL HEFNAOUI, Messieurs Jacques-Edouard DELOBETTE, Jacques DON, Henri NICOLAS, Antonin TRIET, et Mesdames Barbara DEFOIN, Frédérique MAURE, Claudette GALLET, Jocelyne PORCARA et Delphine ROBIN.

POUVOIRS : Madame Michèle GUYETAND (Pouvoir à Monsieur Claude BLANC), Madame Françoise CAMATTE (Pouvoir à Monsieur Antonin TRIET), Madame Stéphanie FRANCHI (Pouvoir à Monsieur Marc ERETEO), Madame Solange VANLEDE (Pouvoir à Monsieur Franck OLIVIER), Monsieur Alain SASSO (Pouvoir à Monsieur Christian ZEDET), Monsieur Christophe CORLAY (Pouvoir à Monsieur Jacques DON).

ABSENT : Monsieur Bastien FONCEL.

ABSENTS EXCUSES : Madame Lydia INI, Monsieur Thierry PAÏS et Madame Valérie MONTI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Christian ZEDET.

Préalablement à l'ouverture de la séance réglementaire du Conseil municipal, Marie Ammirati introduit la présentation par les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes qui a élaboré l'opération du concours intergénérationnel de pâtisserie. Tanguy, Lia et Yevan présentent le projet. A l'issue de cette présentation, les jeunes sont félicités par les élus adultes et encouragés pour la réussite de cette opération.

Monsieur Christian Zedet procède à l'appel. Le quorum est atteint. Il demande si les conseillers ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2016. Aucune remarque n'étant formulée le compte rendu du 25 mars est donc adopté à l'unanimité.

Claudette Gallet indique qu'elle ne se considère pas comme faisant partie d'une opposition mais d'une équipe. Elle ne souhaite pas que le terme « opposition » soit noté pour sa liste sur le magazine de Saint-Cézaire.

Monsieur le Maire la remercie ainsi que Jocelyne Porcara de leur confiance et leur indique que Christian en prend acte pour les prochains bulletins municipaux (trimestriels et annuels).

Jocelyne Porcara attire l'attention sur l'intervention de Thierry Païs lors du Conseil municipal du 25 mars concernant sa demande de modification de l'emplacement du mot des listes « minoritaires » placé à la fin du Mag et à côté de la revue nécrologique.

Monsieur le Maire lui indique qu'on essaiera de mieux le positionner dans le Mag et l'invite à se rapprocher de Christian à ce sujet.

DELIBERATION n° 1 : Examen et vote du compte administratif 2015 du budget principal.

Des éléments synthétiques de présentation des 5 premières délibérations financières sont projetés sur écran.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient d'examiner le compte administratif de la commune pour l'année 2015.

Il présente en détail le compte administratif en dépenses et en recettes pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Les résultats budgétaires sont les suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Titres de recettes émis	2 132 200.92 €	3 267 490.36 €	5 399 691.28 €
Réductions de titres	1 987.05 €	9 355.62 €	11 342.67 €
Recettes nettes	2 130 213.87 €	3 258 134.74 €	5 388 348.61 €
Mandats émis	1 722 008.28 €	3 008 133.23 €	4 730 141.51 €
Annulations de mandats	660.84 €	47 441.13 €	48 101.97 €
Dépenses nettes	1 721 347.44 €	2 960 692.10 €	4 682 039.54 €
Résultat de l'exercice 2015	408 866.43 €	297 442.64 €	706 309.07 €
Résultat reporté 2014	472 088.83 €	38 086.54 €	510 175.37 €
Résultat de clôture 2015	880 955.26 €	335 529.18 €	1 216 484.44 €

Le Compte Administratif joint en annexe fait ressortir :

1/ Pour l'exercice 2015 :

- Un excédent de fonctionnement de : 297 442.64 €
- Un excédent d'investissement de : 408 866.43 €
- Soit un excédent cumulé de : 706 309.07 €

2/ Pour le résultat de clôture 2015 :

- Un excédent de fonctionnement de : 335 529.18 €
- Un excédent d'investissement de : 880 955.26 €
- Soit un excédent cumulé de : 1 216 484.44 €

Monsieur le Maire quitte la séance afin que le Conseil puisse délibérer sous la présidence de Monsieur Michel Levet qui propose au Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2015 tel que présenté ci-dessus par Monsieur le Maire.

DELIBERATION n° 2 : Examen et vote du compte de gestion 2015 du budget principal.

Monsieur le Maire présente le compte de Gestion 2015 du budget Principal de la Commune, établi par Monsieur le Trésorier Principal de Grasse Banlieue.

Le compte de gestion exécuté par la Trésorerie Principale suit, jour après jour, l'état de la comptabilité de la Collectivité, reprenant ainsi le résultat du Compte Administratif. Il confirme ainsi l'exactitude de la comptabilité communale.

Les résultats budgétaires sont les suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Titres de recettes émis	2 132 200.92 €	3 267 490.36 €	5 399 691.28 €
Réductions de titres	1 987.05 €	9 355.62 €	11 342.67 €
Recettes nettes	2 130 213.87 €	3 258 134.74 €	5 388 348.61 €
Mandats émis	1 722 008.28 €	3 008 133.23 €	4 730 141.51 €
Annulations de mandats	660.84 €	47 441.13 €	48 101.97 €
Dépenses nettes	1 721 347.44 €	2 960 692.10 €	4 682 039.54 €
Résultat de l'exercice 2015	408 866.43 €	297 442.64 €	706 309.07 €
Résultat reporté 2014	472 088.83 €	38 086.54 €	510 175.37 €
Résultat de clôture 2015	880 955.26 €	335 529.18 €	1 216 484.44 €

Au terme de cet exposé, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2015.

DELIBERATION n° 3 : Affectation du résultat de fonctionnement 2015.

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif. Ainsi, si la collectivité :

- vote le compte administratif avant le budget primitif : les résultats seront intégrés au budget primitif,
- vote le compte administratif après le budget primitif : la collectivité devra adopter un budget supplémentaire pour intégrer les résultats.

Le résultat à prendre en compte est le résultat cumulé de l'exercice, c'est-à-dire le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice, auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté).

Le résultat positif de la section de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068), c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses, restes à réaliser inclus.

Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002), soit il est affecté en investissement (à l'article 1068) pour financer de nouvelles dépenses. Il est également possible de combiner ces deux solutions.

Le compte administratif 2015 adopté par délibération en date du 15 avril 2016 fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de :

Résultat cumulé de fonctionnement : **335 529.18€**

En vue de permettre l'inscription de projets d'investissement nécessaires à la vie communale, il est proposé d'affecter la somme totale, soit **335 529.18 €** à la section d'investissement.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme indiqué ci-dessus.

DELIBERATION n° 4 : Vote du budget principal 2016.

Le débat d'orientations budgétaires pour 2016 s'est déroulé le 23 février 2016.

Le projet de budget ci-dessous a été établi conformément aux orientations débattues.

(NB : Les comparaisons ci-dessous sont faites par rapport aux réalisations 2015.)

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget de fonctionnement s'établit à **3 118 000 €**, en baisse globale de 5 % par rapport aux prévisions 2015. Des efforts conséquents de maîtrise des charges sont poursuivis afin de préserver la capacité d'autofinancement de l'investissement.

RECETTES

Montants arrondis					
SENS	CHAPITRE	PREVU 2015	REALISE 2015	PROJET BUDGET 2016	% Prévu 2016 / Réalisé 2015
RECETTES	013-Atténuation de dépenses	17 100 €	23 860 €	1 300 €	-94,55
	70-Produits des services...	211 352 €	217 449 €	203 050 €	-6,62
	73-impôts et taxes	2 180 051 €	2 211 251 €	2 373 628 €	7,34
	74-Dotations, subventions...	731 401 €	730 895 €	499 072 €	-31,72
	75-Autres produits de gestion courante	20 000 €	21 563 €	25 000 €	15,94
	77-Produits exceptionnels	37 449 €	20 798 €	5 950 €	-71,39
	042-Travaux en régie	40 000 €	32 319 €	10 000 €	-69,06
	002-Excédent reporté	38 087 €		0 €	
TOTAL RECETTES		3 275 440 €	3 258 134 €	3 118 000 €	

Dans le cadre des mesures gouvernementales pour la réduction des déficits publics, la baisse des dotations se poursuit : globalement -56 K€ pour la dotation forfaitaire. Il est à noter que la prévision budgétaire (135 K€) concernant le fonds départemental de péréquation s'enregistrera en 2016 sur le chapitre 73, alors que l'inscription avait été réalisée sur le chapitre 74 – art 74127 en 2015.

Les impôts et taxes sont en hausse par rapport aux réalisations 2015 : +162 K€. Ceci s'explique, comme indiqué ci-dessus, par l'inscription sur ce chapitre du fonds départemental de péréquation (135 K€). Le produit des 3 taxes locales, à taux constants, progresse de 28 K€, soit 1.61 %, suite à l'augmentation des bases : 1% fixé par la LFI sur les valeurs nominales, et donc 0.61 % d'augmentation physique.

Les produits des services et du domaine sont en baisse : - 14 K€. Il s'agit essentiellement (60 % du total du chapitre) du produit des repas servis à la cantine scolaire (baisse des effectifs scolaires).

Le chapitre 013 – Atténuation des dépenses enregistre une baisse conséquente de 22 k€, dû au retour en activité d'un agent placé en arrêt d'accident de travail en 2015.

La recette d'ordre des travaux en régie, baisse de 30 K€, aucune opération importante de travaux en régie étant prévue en 2016.

Enfin, la totalité du résultat 2015 étant affecté à l'investissement, il n'y aura pas d'excédent reporté.

DEPENSES

SENS	CHAPITRE	PREVU 2015	REALISE 2015	PROJET BUDGET 2016	% Prévu 2016 / Réalisé 2015
DEPENSES	011-Charges à caractère général	809 694 €	786 603 €	704 510 €	-10,44%
	012-Charges de personnel	1 427 357 €	1 410 508 €	1 427 540 €	1,21%
	014-Atténuation de produits	85 876 €	85 876 €	92 450 €	7,66%
	65-Autres charges de gestion courante	506 420 €	456 218 €	487 500 €	6,86%
	66-Charges financières	170 778 €	157 174 €	110 000 €	-30,01%
	67-Charges exceptionnelles	3 000 €	0 €	3 000 €	
	022-Dépenses imprévues	20 000 €	0 €	0 €	
	023-Virement à l'investissement	188 000 €	0 €	226 000 €	
	042-Opérations d'ordre entre sections	64 315 €	64 313 €	67 000 €	4,18%
TOTAL DEPENSES		3 275 440 €	2 960 692 €	3 118 000 €	

Les charges à caractère général diminuent globalement de 82 K€ par rapport aux réalisations 2015, sachant que les charges de fonctionnement des écoles (23 K€) s'inscrivent désormais sur le chapitre 65 – autres charges de gestion courante.

Les crédits ont été diminués sensiblement notamment sur les contrats d'assurance de la commune suite à la mise en concurrence réalisée en 2015 (-9 K€). Des économies sont attendues sur les charges d'électricité et de gaz suite à la conclusion de nouveaux contrats avec EDF et avec le nouveau fournisseur ENI (gaz).

Les prévisions prennent également en compte des travaux d'entretien obligatoires ou éventuels (élagage, entretien de bâtiments)

Les frais de personnel, calculés à effectif constant, augmentent de 17 K€, soit 1.21%. Cette augmentation recouvre notamment :

- L'augmentation du traitement indiciaire de 0.6% au 1^{er} juillet 2016
- L'augmentation des taux de contribution retraite
- La participation aux complémentaires santé, comme prévu en 2015 en application d'une délibération du conseil municipal de 2013, mais non mis en œuvre.
- Les évolutions individuelles notamment le GVT.

Les recrutements saisonniers sont équivalents à ceux de 2015 (services techniques et police). Ces crédits prennent en compte les remplacements des agents actuellement en congés de maladie et longue durée, mais ne prévoient aucune marge pour d'éventuels remplacements supplémentaires.

Le chapitre 014 – Atténuation de produits - enregistre une légère hausse de 6 K€, à hauteur de 3 K€ pour le prélèvement opéré par l'Etat sur les recettes fiscales pour manque de logements sociaux au titre de l'année 2015 et + 3 K€ pour notre contribution au fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales.

Le chapitre 65 est en hausse de 30 K€ (+6.8%), essentiellement du fait de la prise en compte pour 23 K€ des charges de fonctionnement des écoles inscrites à ce chapitre à partir de 2016 (chp 011 en 2015 - cf supra). Les crédits de subventions restent stables tout comme les charges relatives aux indemnités et à la formation des élus. La participation aux organismes de regroupement augmente de 8 K€, tous les montants n'ayant pas été officiellement notifiés à ce jour.

Enfin, la contribution de la commune aux budgets du CCAS et de la CDE a été maintenue identique à 2015.

Les opérations financières, qui enregistrent une baisse de 47 K€, ne retracent cette année que les intérêts des emprunts et les ICNE. En effet, deux emprunts ayant été refinancés en 2015 et un emprunt indexé sur le franc suisse ayant été renégociés, aucune inscription concernant des charges financières n'est prévue.

Les dotations aux amortissements, du fait des investissements réalisés en 2015, augmentent de 3 K€, et génèrent ainsi une recette équivalente en investissement.

Les dépenses ainsi proposées permettent de dégager un virement à l'investissement à hauteur de 226 K€, en hausse de 38 K€ par rapport à 2015.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Le projet de budget d'investissement s'établit à **3 453 028 €**. Pour mémoire, les prévisions 2015 s'élevaient à 2 896 138€.

Les **recettes** sont constituées :

- De l'excédent d'investissement reporté	880 955 €
- De l'affectation du résultat 2015	335 529 €
- De l'amortissement des immobilisations	67 000 €
- Du virement du fonctionnement	226 000 €
- De dotations : FCTVA et TA	130 000 €
- De cautionnements et produits de cessions	8 451 €
- Du reversement du solde d'une opération sous mandat (CAPG)	9 430 €
- D'opérations d'ordre	280 000 €
- Des subventions d'équipement affectées aux projets (dont RAR)	1 115 662 €

Les **dépenses** comprennent :

- Le remboursement du capital de la dette	335 000 €
- Le remboursement d'un trop perçu de TLE et du préfinancement FCTVA	84 000 €
- Des opérations d'ordre, dont les travaux en régie	290 000 €
- Les opérations d'équipement (dont RAR)	2 744 028 €

Ces opérations d'équipement proposées sont les suivantes :

Nature des travaux	RAR	2016	TOTAL	Subventions
Participation pour voirie et réseaux	10 296 €		10 296 €	-
Frais Etudes (PLU & Autres projets)	40 072 €	16 500 €	56 572 €	-
Acquisitions Foncières	30 000 €	70 000 €	100 000 €	25 800 €
Mobilier & Matériel de Bureau	270 €	15 000 €	15 270 €	1 834 €
Matériel & Outillage		20 000 €	20 000 €	-
Véhicules	0 €	6 000 €	6 000 €	-
Entretien Bâtiments & Equipements Publics	5 553 €	158 000 €	163 553 €	34 637 €
Contrat PAS "Aménagement Vieux Village" (CEZ2)	861 976 €	0 €	861 976 €	496 897 €
Contrat PAS "Cheminement piétonnier" (CEZ1)	10 352 €	420 000 €	430 352 €	206 183 €
Contrat PAS "Acquisition logements" (CEZ6)+ Garage du Midi	190 660 €	0 €	190 660 €	85 000 €
Equipements Sportifs , de Détente & Loisir		120 000 €	120 000 €	44 000 €
Voirie & Eaux pluviales & Trottoirs	112 483 €	130 000 €	242 483 €	84 180 €
Travaux de sécurisation	3 202 €	190 000 €	193 202 €	31 000 €
Travaux PPRIF	6 798 €	20 000 €	26 798 €	0 €
Avances & acomptes (opés sous mandat CAPG)	153 866 €	153 000 €	306 866 €	-
RAR Affectés aux projets réalisés en 2015				106 131 €
TOTAL PROJETS 2016	1 425 528 €	1 318 500 €	2 744 028 €	1 115 662 €

Ce programme ainsi établi nécessiterait le recours à l'emprunt à hauteur de 400 K€.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la section de fonctionnement établie à 3 118 000 €,
- **ADOpte** la section d'investissement établie à 3 453 028 €,
- **ADOpte** le détail des subventions aux associations présenté page 54 du document budgétaire, Mesdames Barbara DEFOIN et Marie AMMIRATI, membres de Conseils d'administration d'associations subventionnées par la commune, s'abstenant.

DELIBERATION n° 5 : Vote des taux des 3 taxes directes 2016.

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 établi par la Direction Générale des Finances Publiques fait apparaître les montants suivants :

TAXES	BASES D'IMPOSITION REELLES 2015	Taux 2015	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2016	PRODUITS A TAUX CONSTANTS
Taxe d'habitation	8 968 351 €	11.87%	9 138 000 €	1 084 681 €
Taxe foncière (bâti)	5 736 419 €	12.37%	5 847 000 €	723 274 €
Taxe foncière (non bâti)	51 557 €	29.25%	51 600 €	15 093 €
TOTAL	14 756 327 €		15 036 600 €	1 823 048 €

Il est rappelé que la commune adhère à un EPCI à fiscalité propre : « la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse », qui perçoit la CFE - CVAE et la TEOM.

Le budget 2016 étant équilibré sur la base de ces montants, il est proposé de voter pour 2016 les taux d'imposition ci-dessus, déjà en vigueur en 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** les taux d'imposition ci-dessus présentés.

DELIBERATION n° 6 : Examen et vote du compte administratif du budget annexe cimetière.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient d'examiner le compte administratif pour l'année 2015.

Le compte administratif est détaillé et expliqué en dépenses et en recettes pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Les résultats budgétaires sont les suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Titres de recettes émis	2 608.80 €	7 788.00 €	10 396.80 €
Réductions de titres	- €	- €	- €
Recettes nettes	2 608.80 €	7 788.00 €	10 396.80 €
Mandats émis	3 116.05 €	2 646.28 €	5 762.33 €
Annulations de mandats	- €	- €	- €
Dépenses nettes	3 116.05 €	2 646.28 €	5 762.33 €
Résultat de l'exercice 2015	507.25 €	5 141.72 €	4 634.47 €
Résultat reporté 2014	3 107.25 €	6 664.03 €	9 771.28 €
Résultat de clôture 2015	2 600.00 €	11 805.75 €	14 405.75 €

Le Compte Administratif joint en annexe fait ressortir :

1/ Pour l'exercice 2015 :

- Un excédent de fonctionnement de : 5 141.72 €
- Un déficit d'investissement de : - 507.25 €
- Soit un excédent cumulé de : 4 634.47 €

2/ Pour le résultat de clôture 2015 :

- Un excédent de fonctionnement de : 11 805.75 €
- Un excédent d'investissement de : 2 600.00 €
- Soit un excédent cumulé de : 14 405.75 €

Monsieur le Maire quitte la séance afin que le Conseil puisse délibérer sous la présidence de Monsieur Michel Levet qui propose au Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2015.

DELIBERATION n° 7 : Examen et vote du compte de gestion 2015 du budget annexe cimetière.

Monsieur le Maire présente le compte de Gestion 2015 du budget annexe cimetière de la Commune, établi par Monsieur le Trésorier Principal de Grasse Banlieue.

Le compte de gestion exécuté par la Trésorerie Principale suit, jour après jour, l'état de la comptabilité de la Collectivité, reprenant ainsi le résultat du Compte Administratif. Il confirme ainsi l'exactitude de la comptabilité communale.

Les résultats budgétaires sont les suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Titres de recettes émis	2 608.80 €	7 788.00 €	10 396.80 €
Réductions de titres	- €	- €	- €
Recettes nettes	2 608.80 €	7 788.00 €	10 396.80 €
Mandats émis	3 116.05 €	2 646.28 €	5 762.33 €
Annulations de mandats	- €	- €	- €
Dépenses nettes	3 116.05 €	2 646.28 €	5 762.33 €
Résultat de l'exercice 2015	-507.25 €	5 141.72 €	4 634.47 €
Résultat reporté 2014	3 107.25 €	6 664.03 €	9 771.28 €
Résultat de clôture 2015	2 600.00 €	11 805.75 €	14 405.75 €

Au terme de cet exposé, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2015 du budget annexe cimetière.

DELIBERATION n° 8 : Vote du budget annexe du cimetière pour l'exercice 2016.

Le budget annexe du cimetière retrace les opérations de tenue de stock et de vente des caveaux, ainsi que du remboursement de l'emprunt mobilisé pour le financement de ceux-ci.

Le compte administratif 2015 ayant constaté un résultat d'investissement positif, l'excédent d'exploitation peut être reporté en totalité au compte 002 de cette section, et aucune délibération d'affectation n'est nécessaire.

SECTION D'EXPLOITATION

Le projet de budget d'exploitation s'élève à 11 805.75 €.

Aucun montant concernant des opérations d'ordre correspondant à la gestion du stock n'est inscrit, la totalité des caveaux ayant été vendue.

En dépenses, 11 805.75 € sont inscrits au chapitre des charges à caractère général.

Les recettes sont composées du seul report de l'excédent d'exploitation 2015 au compte 002, pour 11 805.75 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le projet de budget d'investissement s'élève à 2 600.00 €, correspondant en totalité à l'excédent d'investissement 2015 reporté.

En dépenses, cette même somme est inscrite au chapitre 21, pour équilibrer la section d'investissement et permettre d'éventuelles dépenses.

Le chapitre 16 « Emprunts » ne nécessite aucun crédit, l'emprunt ayant été remboursé en totalité.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le Budget Annexe cimetière 2016 comme présenté ci-dessus.
- **D'ADOPTER** un niveau de vote des crédits par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

DELIBERATION n° 9 : Attributions de subventions aux associations sous conventions annuelles d'objectifs et signatures des avenants.

L'article L.2311-7 du CGCT, relatif aux modalités d'attribution des subventions, impose une délibération distincte du vote du budget pour les subventions dont l'attribution est assortie de conditions d'octroi, notamment celles qui font l'objet d'une convention de partenariat.

1 -Une convention annuelle d'objectifs a été conclue le 28 avril 2015, pour trois années, entre la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne et l'Office de Tourisme.

La convention prévoit à l'article 4 « Durée de la convention » que celle-ci fera l'objet chaque année d'un avenant qui précisera le montant de l'intervention financière de la commune pour l'année considérée.

Monsieur le Maire propose d'octroyer à l'**OFFICE DE TOURISME** la subvention de **36 500 €** pour l'année 2016 et sollicite l'autorisation de signer l'avenant ci-joint.

Claudette Gallet expose que l'Office de Tourisme prépare actuellement le transfert de la compétence à la CAPG, prévu par la loi Notre et qui sera effectif à compter du 1 janvier 2017. Il faut réfléchir à ce que nous souhaitons conserver à Saint-Cézaire-sur-Siagne, notamment concernant les animations.

Jacques-Edouard Delobette : Y aura-t-il transfert de la charge de la subvention ?

Monsieur le Maire pense que cela passera par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Cela répond à un souci de mutualisation, d'économie et de cohérence en laissant certaines initiatives plus spécifiques à chacune des communes.

Jacques-Edouard Delobette : Mais il est question de créer un Office de Tourisme des communautés de communes qui n'en avaient pas jusqu'à maintenant, et qui ne supporteront donc pas de transfert de charges.

Christian Zedet : Cela répond à l'objectif de solidarité sur le territoire.

Claudette Gallet : L'intérêt sera la mutualisation des moyens et la diffusion de la communication qui sera beaucoup plus rapide et efficace, ce qui est le but d'un Office de Tourisme.

La subvention pour l'Office de tourisme, en l'absence de Mme Gallet, est votée à l'unanimité.

2 – Une convention annuelle d'objectifs a été conclue le 5 août 2013, pour trois années, entre la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne et l'Association « Entente Sportive de la haute Siagne ».

La convention prévoit à l'article 6-1 « Exécution de la convention » que toute modification des conditions ou modalités d'exécution fera l'objet d'un avenant.

Monsieur le Maire propose d'octroyer à **L'ENTENTE SPORTIVE DE LA HAUTE SIAGNE** la subvention de **13 000 €** pour l'année 2016 et sollicite l'autorisation de signer l'avenant ci-joint.

Monsieur le Maire précise que Saint-Vallier-de-Thiey a déjà voté le même montant. Il y a une diminution de 2 000 € par rapport à 2015, soit 4 000 € de moins au total pour l'association.

Marc Erétéo indique que la féminisation du club a amené beaucoup de positif, avec de nombreuses animations et une équipe féminine a été créée à l'initiative du Conseil Municipal des Jeunes.

La subvention pour l'Etoile Sportive de la Haute Siagne, en l'absence de Monsieur Don, est votée à l'unanimité.

3 – Une convention annuelle d'objectifs a été conclue le 1^{er} septembre 2014, pour trois années, entre la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne et le Comité Officiel des Fêtes.

Monsieur le Maire propose d'octroyer au **COMITE OFFICIEL DES FETES** la subvention de **18 000 €** pour l'année 2016.

Le montant proposé étant identique à celui attribué au moment de la signature de la convention, il n'est pas nécessaire de conclure un avenant.

La subvention pour le Comité Officiel des Fêtes est votée à l'unanimité.

4 – Une convention annuelle d'objectifs a été conclue le 1^{er} septembre 2014, pour trois années, entre la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne et l'Association Sports Tennis Loisirs « ASTL ».

La convention prévoit à l'article 6-1 « Exécution de la convention » que toute modification des conditions ou modalités d'exécution fera l'objet d'un avenant.

Monsieur le Maire propose d'octroyer à l'**ASSOCIATION SPORTS TENNIS LOISIRS** la subvention de **7 000 €** pour l'année 2016 et sollicite l'autorisation de signer l'avenant ci-joint.

Marc Erétéo indique qu'il y a une forte baisse par rapport à précédemment (la subvention s'élevait à 13 000 € contre 7 000 € pour 2016). En effet, suite à une forte baisse du nombre d'adhérents, l'association s'est résolue à se séparer de ses 2 professeurs salariés. Cette baisse nous a permis de maintenir le niveau de subvention, ce qui est un exploit compte tenu des contraintes budgétaires que connaissent toutes les communes.

Marie Ammirati demande où en est le litige avec l'entreprise qui a réalisé les courts en terre battue synthétique.

Monsieur le Maire indique que l'entreprise a été condamnée à payer une somme à la commune, mais les délais de recours n'étant pas achevés, il ne donne pas plus de détail.

La subvention pour l'association Sports Tennis Loisirs est votée à l'unanimité.

Madame Claudette GALLET, Présidente de l'Office de Tourisme s'abstient lors du vote du point n°1 et Monsieur Jacques DON, membre du Conseil d'administration de l'Entente Sportive de la Haute Siagne s'abstient lors du vote du point n° 2.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'OCTROYER** pour 2016 les subventions suivantes aux associations ci-dessous :

▪ Office de tourisme	36 500 €
▪ Entente Sportive de la Haute Siagne	13 000 €
▪ Comité Officiel des Fêtes	18 000 €
▪ Association Sport Tennis Loisirs	7 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer un avenant avec les associations ci-dessous :
 - « L'Office de Tourisme »,
 - « Entente Sportive de la Haute Siagne »,
 - « Association Sports Tennis Loisirs ».

AFFAIRES DIVERSES

Jean-Pierre Poisson présente le programme de l'association des anciens combattants et du Souvenir Français :

- Exposition 14/18 : « Photographie d'une page de l'histoire de Saint-Cézaire » du 7 au 16 mai de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h 30 à la salle des meurtrières.
- Bourse aux antiquités militaires le lundi 16 mai 2016 de 9 h à 17 h place du Général de Gaulle avec la participation du groupe Geronimo.

Monsieur le Maire informe les conseillers des dates des manifestations suivantes :

- Le loto du COF dimanche 17 avril à 14 h à la salle des Moulins,
- La bourse aux vêtements d'été organisée par l'association les « Figanasses » du 18 au 20 avril en mairie (dans la salle des mariages et des expositions),
- La Journée des déportés dimanche 24 avril à 12 h au Monument aux morts,
- La Fête du Miel à Mouans-Sartoux dimanche 24 avril de 10 h à 19 h.

La séance est levée à 20 h 45.

Le mercredi 20 avril 2016,

Le Maire,
Claudé BLANC

